

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL983

présenté par
M. Pradal, rapporteur, M. Terlier, rapporteur et M. Balanant, rapporteur

ARTICLE 7

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Par les entreprises de moins de 250 salariés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ajout